



Simulateur éco21 « Solution éclairage »

Demande N°32008 | MAZOUT VON BALLMOOS & CIE222, Rue Jacques Gosselin, 58 | 22.03.2017

VOTRE PRESTATAIRE

Raison sociale du prestataire	Efficiency in Waste & Watt
Nom / Prénom du prestataire	Arifi Durim
Adresse du prestataire	2-4 Rampe de Choully 1242 Satigny

BÉNÉFICIAIRE

Type de consommateur	Optiwatt : PME-PMI
Raison sociale du bénéficiaire	MAZOUT VON BALLMOOS & CIE
Nom / Prénom du bénéficiaire	Von ballmoos M.
Adresse du bénéficiaire	58 Rue Jacques Gosselin 1227 Carouge
Lieu(x) des travaux	Rue Jacques-GROSSELIN 58
Coût du kWh	20 ct. (inconnu)

COÛTS DE L'ÉNERGIE

Facture d'électricité annuelle avant travaux	985 CHF/an	4'928 kWh/an
Économie annuelle d'électricité	-621 CHF/an	-3'105 kWh/an
Facture d'électricité annuelle après travaux	364 CHF/an	1'823 kWh/an

INVESTISSEMENT

Coût de l'installation	1'506 CHF
Prime financière éco21	-653 CHF
Économie d'impôts (en moyenne 24%)	-205 CHF
Coût de l'installation après déductions (HT)	648 CHF

RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Sans économie d'impôts ni prime éco21	2 ans et 5 mois
Avec économie d'impôts et prime éco21	1 an

Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.

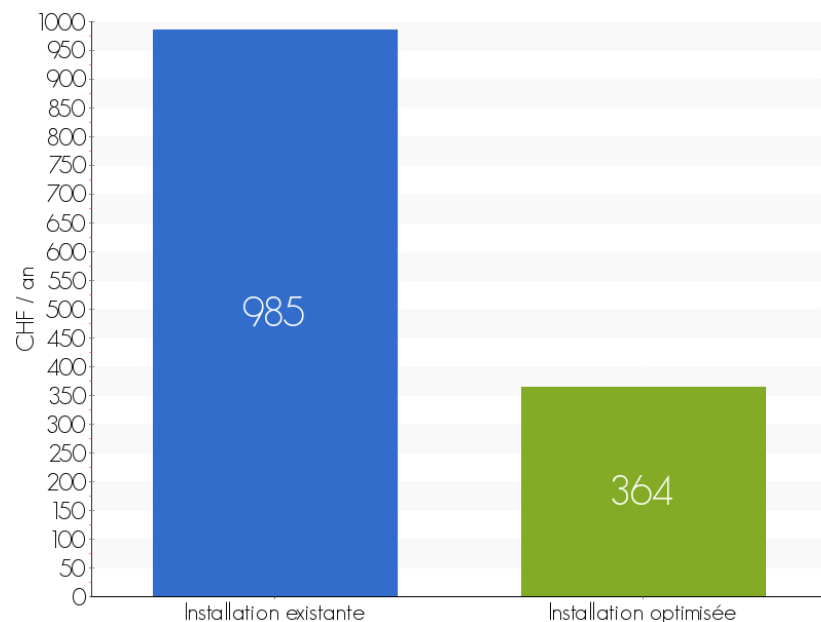
10.06.2025 à 06:27

éco21, © copyright 2009 - 2025, tous droits réservés

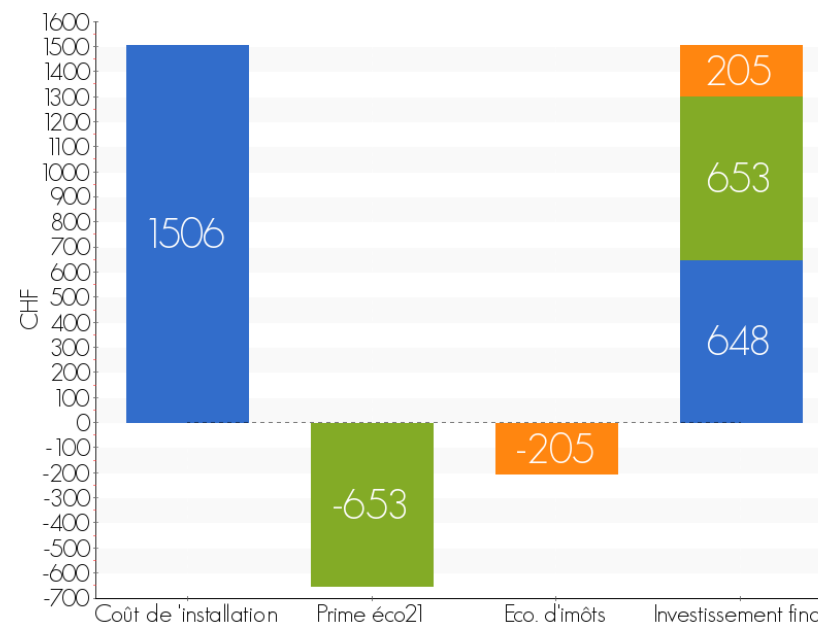
Simulateur éco21 « Solution éclairage »

Demande N°32008 | MAZOUT VON BALLMOOS & CIE222, Rue Jacques Gosselin, 58 | 22.03.2017

Coût de l'énergie avant et après travaux (sur 1 an)



Flux financiers



Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.

10.06.2025 à 06:27

éco21, © copyright 2009 - 2025, tous droits réservés

Simulateur éco21 « Solution éclairage »

Demande N°32008 | MAZOUT VON BALLMOOS & CIE222, Rue Jacques Gosselin, 58 | 22.03.2017

Explication de l'économie d'impôts

L'intégralité des frais liés aux travaux visant à réduire la consommation d'énergie peut être déduite des impôts. Dans le simulateur, un taux moyen de 24% est appliqué, soit 24'000 francs d'impôts économisés sur 100'000 francs de charges déductibles. Remarque: Dans les faits l'économie d'impôts dépend du type de forme juridique. Dans le cas de personnes morales (SA, Sàrl, etc.), un taux moyen fixe de 24% est appliqué. Pour les raisons individuelles (indépendants), le taux est fixé en fonction des revenus, soit entre 5 et 45%.

Explication du temps de retour sur investissement

Il s'agit du délai de récupération ou période de "payback", c'est-à-dire le temps nécessaire pour que le coût d'investissement initial soit couvert par les économies générées, la prime éco21 et l'économie d'impôts.

Explication du coût de l'énergie

Le coût de l'électricité mentionné sur ce rapport concerne uniquement les installations d'éclairage auditées, c'est à dire seulement une partie de votre consommation électrique totale.

Conditions Générales

Optiwatt s'adresse aux entreprises, organisations et collectivités publiques sises sur le canton de Genève dont la consommation électrique annuelle se situe en-dessous de 1 GWh. Pour tout projet d'économie d'électricité, le montant de la prime éco21 est de 21ct/kWh économisé. Il est limité à 50% du montant total des travaux de l'action. Les actions dont la mise en oeuvre a déjà commencé ou qui ont déjà été réalisées au moment de leur soumission à éco21 ne peuvent bénéficier de la prime. De même, les actions visant la mise en conformité du client avec des lois ou des règlements ne sont pas admissibles.



Et si vous choisissiez une énergie plus écologique et plus locale ?

A tout moment, vous pouvez modifier votre choix :



0844 800 808



www.sig-vitale.ch

Service Clients SIG: tarif local sur réseau fixe, du lundi au vendredi de 7h30 à 17h

Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.

10.06.2025 à 06:27

éco21, © copyright 2009 - 2025, tous droits réservés



Simulateur éco21 « Solution éclairage »

Demande N°32008 | MAZOUT VON BALLMOOS & CIE222, Rue Jacques Gosselin, 58 | 22.03.2017

Zone					
Nom de la zone	Mazout vin ballmoos				
Type d'occupation	80 %				
Nombre de jour d'utilisation/semaine	5 j./sem.				
Nombre de semaine d'utilisation/an	50 sem./an				
Plage d'utilisation de la zone	8h - 18h (= 10h/j)				
Conditions de luminosité naturelle	Inexistante (zone borgne ou activités nécessitant un éclairage de valorisation)				
Commentaires					
Installation		existante	optimisée choisie		
Nom de l'installation		Tubes fluorescent 0.6 m	Tubes LEDs 0.6 m		
Type de source lumineuse		Tube fluorescent	LED tube / LED bandeau		
Nombre de luminaires		40	40		
Nombre de sources par luminaire		1 sources par luminaire	1 sources par luminaire		
Puissance par source [W]		18 W	10 W		
Puissance des luminaires		720 W	400 W		
Type de ballast/transformateur		ferromagnétique (237 W)	aucun		
Type de régulateur		Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)		
Plages de fonctionnement du luminaire		8h - 18h (= 10h/j)	8h - 18h (= 10h/j)		
Temps de fonctionnement annuel		2'507 h/an	2'507 h/an		
Commentaires					
Coût d'entretien annuel		0 CHF/an	0 CHF/an		
Montant estimé des investissements net (HT)			600 CHF		
Conso. avant	Conso. après	Économie kWh/an	Économie CHF/an	Prime éco21	ROI
2'399 kWh/an	1'003 kWh/an	1'396 kWh/an	279 CHF/an	293 CHF	1.10 ans

Installation	existante	optimisée choisie
Nom de l'installation	Spots mr16	Spots LEDs mr16
Type de source lumineuse	Système basse tension (12V)	Système basse tension (12V)
Nombre de luminaires	4	4
Nombre de sources par luminaire	1 sources par luminaire	1 sources par luminaire
Puissance par source [W]	35 W	5 W
Puissance des luminaires	140 W	20 W
Type de ballast/transformateur	transfo_electronique (7 W)	transfo_electronique (1 W)
Type de régulateur	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)
Plages de fonctionnement du luminaire	8h - 18h (= 10h/j)	8h - 18h (= 10h/j)
Temps de fonctionnement annuel	2'507 h/an	2'507 h/an
Commentaires		
Coût d'entretien annuel	0 CHF/an	0 CHF/an
Montant estimé des investissements net (HT)		24 CHF

Conso. avant	Conso. après	Économie kWh/an	Économie CHF/an	Prime éco21	ROI
369 kWh/an	53 kWh/an	316 kWh/an	63 CHF/an	66 CHF	0.00 ans

Zone	
Nom de la zone	Tubes entrepot
Type d'occupation	80 %
Nombre de jour d'utilisation/semaine	5 j./sem.
Nombre de semaine d'utilisation/an	50 sem./an
Plage d'utilisation de la zone	8h - 12h (= 4h/j)
Conditions de luminosité naturelle	Inexistante (zone borgne ou activités nécessitant un éclairage de valorisation)
Commentaires	

Installation	existante	optimisée choisie
Nom de l'installation	Tubes Fluorescents 1.2 m	Tubes leds
Type de source lumineuse	Tube fluorescent	LED tube / LED bandeau
Nombre de luminaires	45	45
Nombre de sources par luminaire	1 sources par luminaire	1 sources par luminaire
Puissance par source [W]	36 W	17 W

Puissance des luminaires	1'620 W	765 W
Type de ballast/transformateur	ferromagnetique (534 W)	aucun
Type de régulateur	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)	Interrupteur horaire (Fonctionnement continu)
Plages de fonctionnement du luminaire	8h - 12h (= 4h/j)	8h - 12h (= 4h/j)
Temps de fonctionnement annuel	1'003 h/an	1'003 h/an
Commentaires		
Coût d'entretien annuel	0 CHF/an	0 CHF/an
Montant estimé des investissements net (HT)		882 CHF

Conso. avant	Conso. après	Économie kWh/an	Économie CHF/an	Prime éco21	ROI
2'160 kWh/an	767 kWh/an	1'393 kWh/an	279 CHF/an	293 CHF	2.11 ans

Auditeur/Prestataire

Nom, prénom	Arifi Durim
Société	Efficiency in Waste & Watt
N° de téléphone	+41 76 519 25 61
Adresse mail	armand.rezzonico@waste-watt.ch
Nom projet	MAZOUT VON BALLMOOS & CIE222, Rue Jacques Gosselin, 58
Lieu(x) des travaux	Rue Jacques-GROSSELIN 58

Mentions légales

Document non contractuel. SIG n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude de l'estimation des kWh économisés indiquée dans le présent document. L'économie financière et énergétique réelle peut diverger fortement de l'économie estimée en fonction des conditions réelles d'utilisation et du montant des travaux réalisés. Les montants des déductions fiscales et de la prime éco21 sont mentionnés à titre indicatif. Il appartient au porteur de projet d'effectuer les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de l'économie d'impôts.

10.06.2025 à 06:27

éco21, © copyright 2009 - 2025, tous droits réservés